



République française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Solidarité, citoyenneté et santé

Cimetière de SAINT-CLOUD
114 avenue du Maréchal Foch
92210 SAINT CLOUD

DÉCLARATION DE TRAVAUX

LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS DANS UN DÉLAI DE 2 MOIS A COMPTER DU DEPOT DE LA DÉCLARATION

Nom de l'entrepreneur : **ou** **Cachet**
Adresse :

CP / Ville :
Tel :
Mail :

Concessionnaire, Ayants-droits ou Tiers

Nom : **Prénom :**

Adresse : **CP/Ville :**

Agissant en qualité de : () **Concessionnaire** () **Ayants-droits** () **Tiers**

Nom de la Concession :

Emplacement : Division : Plan : Ligne : Tombe :

Nature des travaux :

.....
.....
.....
.....
.....

**Toute intervention dans le cimetière devra faire l'objet d'une prise de rendez-vous préalable avec le bureau du cimetière avant son exécution.*

Gravure :

Fait à :

Le :

Cachet et signature des Pompes funèbres

Signature demandeur :

Accord Mairie :

Les informations inscrites dans ce document sont collectées par la Mairie de Saint-Cloud en sa qualité de responsable de traitement afin de vous contacter concernant l'apparition d'une photo de votre union ou de votre nouveau-né dans le Magazine de Saint-Cloud. Les données collectées ne serviront qu'à cette finalité. Les seuls destinataires des données sont les agents du service Communication.

Conformément à l'article 6 relatif à la licéité du traitement du règlement général sur la protection des données (RGPD), la base légale de ce traitement est le consentement. Ce document sera détruit deux mois à compter de la date de signature.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, à la rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement de vos données et votre droit à la portabilité des données à tout moment auprès du délégué à la protection des données de la Mairie de Saint-Cloud, soit par courrier électronique : dpo@saintcloud.fr, soit par voie postale à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données – Hôtel de Ville – 13 Place Charles de Gaulle – 92210 Saint-Cloud.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

